

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 153

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME. SANDRA DALBIN

OBJET

Subvention de fonctionnement 2016 en faveur de l'Association A3 (Association d'Aide aux Aidants naturels de personnes âgées ou personnes handicapées en perte d'autonomie)

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Service Programmation et Tarification des Etablissements
1.29.22**

I INTRODUCTION

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône apporte depuis plusieurs années son soutien aux actions permettant le droit au répit des aidants de personnes âgées ainsi que des personnes en situation de handicap en perte d'autonomie. Ainsi, les actions suivantes sont identifiées comme prioritaires :

- l'aide aux proches aidants,
- l'amélioration des solutions de répit.

Par ailleurs, la loi du 21 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (A.S.V.) prévoit la reconnaissance du statut des proches aidants et incite au développement d'actions en faveur des proches aidants de personnes âgées.

II OBJET DU PRESENT RAPPORT : RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR 2016.

➤ Présentation de l'association

L'Association A3 (Association d'Aide aux Aidants naturels de personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie)

Hôpital Sainte-Marguerite – Pavillon 2 – RdC –
270 bd de Sainte-Marguerite – 13009 MARSEILLE.

Monsieur Thierry BAUTRANT – Président élu le 05 septembre 2014.

L'Association A3, créée en décembre 2006, a pour but de prévenir l'épuisement moral et physique des aidants naturels.

L'Association A3 a été le premier porteur de projet de plateforme de répit, se donnant pour mission de fédérer les acteurs et les activités de soutien aux aidants naturels de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Ses missions sont : l'écoute, le conseil, l'orientation et l'accompagnement des aidants familiaux en souffrance, (groupes de parole, entretiens psychologiques, groupes d'art-thérapie, sorties et week-end de répit).

Sous l'impulsion du Plan Alzheimer 2008-2012, la plateforme d'accompagnement et de répit A3 « Marseille » a été créée en septembre 2009 avec mission d'expérimentation jusqu'en décembre 2011 et couvrait les territoires de Marseille et d'Aubagne. En 2011, le Centre Hospitalier Joseph IMBERT à ARLES en partenariat avec l'Association A3 a obtenu de l'ARS la reconnaissance plateforme de répit.

L'organisation sous forme de plateforme a permis de mutualiser et de faire évoluer l'ensemble des moyens regroupés sous le nom générique « d'aide aux aidants ». Les actions visent à faciliter le recours aux solutions de répit et d'accompagnement qui concernent le maintien à domicile en les rendant accessibles et lisibles auprès du grand public et des professionnels.

L'objet du présent rapport propose d'apporter un soutien financier pour le fonctionnement de l'Association A3 afin de poursuivre les activités de soutien et de prévention de l'épuisement moral et physique des aidants de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et apparentées.

En 2015, l'équipe d'A3 a été renforcée par l'arrivée d'une sophrologue et d'une directrice à mi-temps.

➤ Bilan 2015 de la Plateforme de répit et d'accompagnement des aidants familiaux MARSEILLE

La plateforme s'appuie sur trois types d'activités :

- Une mission d'écoute et de soutien :
 - Une permanence physique et téléphonique de 9h00 à 17h00 : la file active de la plateforme est de 792 aidants. En 2015, 188 nouveaux aidants et 40 aidants en sont sortis ;
 - Deux groupes de paroles ont été constitués. Ils se réunissent à la cadence d'une séance par mois sur une durée de 2h00. 27 aidants familiaux ont pu bénéficier des groupes de paroles ;
 - Des ateliers de sophrologie afin d'améliorer la qualité de vie des aidants (4 séances de 2h00 avec une séance tous les 15 jours). 12 aidants en ont bénéficié ;
 - Un accompagnement psychologique individuel par des entretiens individuels proposés aux aidants. 49 aidants en ont bénéficié ;
 - Des formations proposées aux aidants familiaux pour maintenir au mieux la relation aidant-aidé. En 2015, 4 sessions ont été mises en place sur Marseille et 1 sur Vitrolles.

- Une activité de maintien de la vie sociale :

Cette activité repose essentiellement sur des sorties de répit et de loisirs. Une sortie est proposée tous les mois et un week-end tous les 6 mois. Un mois sur deux, la personne aidante peut-être accompagnée de la personne aidée. En 2015, 14 sorties à la journée et 2 week-ends ont été proposés. Au total, 77 aidants et 10 aidés ont bénéficié d'au moins une sortie de répit sur l'année.

Depuis le mois de septembre 2014, l'association propose un groupe de marche pour les aidants et aux aidés de Marseille. Un médecin et des bénévoles accompagnent le groupe lors des 3 sorties organisées en 2015.

- Des solutions de répit à domicile :

Sont organisées des gardes à domicile de l'aidé afin que l'aidant puisse se rendre à une des actions de répit proposée par la plateforme (sorties, weekends, réunions...). 1 aidant a bénéficié d'une solution de répit.

➤ Bilan 2015 de la Plateforme de répit et d'accompagnement des aidants familiaux ARLES-CAMARGUE

La plateforme propose les mêmes prestations que celle de Marseille dont :

- Une mission d'écoute et de soutien :
 - Une permanence physique et téléphonique de 9h00 à 17h00 : en 2015, 273 nouveaux aidants et 44 visites à domicile ont été effectuées ;

- 4 groupes de paroles ont été constitués. L'un d'entre eux avait déjà démarré en 2014 ;
 - Des entretiens individuels et ponctuels de soutien psychologique proposés aux aidants ;
 - Un accompagnement des endeuillés et une médiation réalisés par la psychologue ;
 - Des formations : séance d'information et sensibilisation à la maladie d'Alzheimer et aux malades de type Alzheimer pour les aidants familiaux ;
 - L'art-thérapie (2 séances en 2015), la sophrologie et la gymnastique sont proposés aux aidants.
- Une activité de maintien de la vie sociale :
 Cette activité repose essentiellement sur des sorties de répit et de loisirs. En 2015, il y a eu 2 sorties à la journée pour les aidants-aidés, 4 sorties à la journée pour les aidants.
 - Des solutions de répit à domicile à savoir des gardes à domicile de l'aidé et des accompagnements véhiculé de l'aidant.

Les activités sont gratuites, seule une participation financière sur Marseille entre 5 et 40 € et sur Arles de 15 € est demandée pour les sorties. Il est proposé aux aidants d'adhérer à l'association, dont le montant est de 8 €.

Il est à noter, qu'en dehors de leur territoire, l'Association A3 a accompagné en 2015 20 aidants en demande d'aide et résidant sur des territoires ne possédant pas de plateformes de répit (La Roque d'Anthéron, Ensues-la-Redonne...Volx et Orange).

➤ Eléments comptables et financiers

Le résultat comptable 2015 de ce service est bénéficiaire de 11 841 €.

Le budget de fonctionnement 2016 est présenté à l'équilibre, à hauteur de 317 208 €.

Au titre de l'action précitée et pour l'exercice 2014, le Conseil Général a versé à A3 une subvention de 15 000 €.

Pour 2016, cette association sollicite un financement de 15 000 € au Conseil Départemental.

III PROPOSITION

Compte tenu des bilans de l'Association A3 et afin de lui permettre de poursuivre ses activités, je vous propose d'accorder la participation départementale pour **2016** à : 15 000 €.

IV INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'avis favorable de votre part, le financement de cette mesure s'élèverait à 15 000 €

N° programme	N° opération	Libellé opération	Imputation	Engagement CP
100 40	1 002 301	Actions innovantes	65-53-6574	15 000 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Personnes Agées et de Madame la Déléguée aux Personnes Handicapées,

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL